

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale : M. Jean-François Boivin M ^{me} Christine Gilbert M ^{me} Annie Turgeon M ^{me} Nancy Boutin M ^{me} Julie Gagné	Partie syndicale :	1. Compte rendu de la réunion du 2 novembre 2022	
		2. Organisation scolaire	P
		3. Sécurité d'emploi	P
		4. Cours d'été	P
		5. Projets particuliers	P
		6. Entente sur le mécanisme d'octroi de contrat à la FGA	S
Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M ^{me} Rébéka Fortin M ^{me} Marie-Ève Belley	Partie patronale :	7. Autre sujet : a)	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
1. Compte rendu de la réunion du 19 janvier 2023	Mme Gagnon fait la lecture du compte rendu de la réunion du 19 janvier 2023.	
Entente heures du dîner (2022-11-02)	Aucune problématique n'a été amenée par les enseignantes concernées par cette entente. (2023-01-19)	
	L'entente pour les heures du dîner sera traitée lors du premier CRT de 2023-2024, lorsque les personnes touchées par cette entente seront connues. (2023-04-18)	
Calendrier scolaire (2023-01-19)	Le calendrier scolaire 23-24 est présentement en consultation auprès des membres. Mme Turgeon présentera les résultats au CRE. Par la suite, elle consultera les membres pour les 5 journées pédagogiques qui resteront à placer. Le CSS mentionne que celui pour le secteur jeunes sera officialisé au conseil d'administration du 24 janvier. Mme Fortin informe les membres que pour celui de la FGA, il devrait être approuvé à un CA prévu à la mi-mars. Le SES rappelle que dans la dernière convention collective, il est prévu que 10 % du total des journées pédagogiques est à définir entièrement par les enseignants, mais ce temps doit être fixé par le CSS. Ce dernier mentionne qu'il laisse la direction s'en occuper avec l'aide de l'équipe-centre. (2023-01-19)	
	Le calendrier scolaire a été officialisé lors du CA du CSS. (2023-04-18)	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
Liste de rappel (2023-01-19)	Le SES informe le Centre de services scolaire que la liste de rappel envoyée en version finale semble avoir des écarts avec la liste qui a été soumise en validation. Les écarts soulevés par le Syndicat s'y retrouvent encore. Ce dernier comparera la liste avec celle de l'an dernier et la remettra au CSS. Il fera de même avec celle en FP. (2023-01-19) La liste de rappel a été officialisée. (2023-04-18)	
Gestion des projets	Le CSS travaille principalement sur le transfert temporaire de la clientèle de l'école Andrée-Gagnon, programme Montessori vers Laure-Conan. Le CSS est en attente de décision, le défi étant de s'assurer de la sécurité des élèves du primaire lorsqu'ils seront à Laure-Conan. Il devrait ensuite aller en appel d'offres. (2023-01-19) Mme Fortin mentionne que le projet suit son cours. Ils ressentent déjà l'impact étant donné le réaménagement et la construction. La cour d'école et les travaux majeurs se feront durant l'été. (2023-04-18)	
2. Organisation scolaire (P)	Dépôt d'un nouveau tableau de l'organisation scolaire en date du 20 mars 2023 par le CSS, où l'on retrouve entre autres, la raison des départs d'élèves. Le projet Concomitance-Cégep reviendra à l'automne, mais la rencontre avec le Cégep n'a pas encore eu lieu. Pour l'instant, les commentaires reçus sont très positifs. Une nouvelle session de francisation avec 10 élèves débutera sous peu. Mme Belley invite les membres du comité à participer à une activité sur l'autochtonisation qui se tiendra le 20 avril au pavillon Laure-Conan, et ce, dans le cadre de la semaine <i>La richesse de nos origines</i>. Mme Fortin présente un projet de tableau de suivi de l'organisation scolaire représenté en ETP afin de pouvoir expliquer les enjeux du financement, à savoir qu'en éclatant les services, le CSS pourrait ouvrir davantage de groupes plus facilement. Une assemblée serait offerte pour permettre aux enseignants de mieux comprendre les décisions prises par le Centre et les informer que ça répondrait mieux aux besoins des élèves. Il est suggéré de présenter les tableaux, mais avec des chiffres fictifs en expliquant ce qui génère des groupes. Mme Turgeon propose de donner la formation durant une journée pédagogique en volontariat afin d'expliquer le fonctionnement. Plusieurs discussions ont lieu sur le cours Engagement Vers ma Réussite (EVR) offert aux élèves. Idéalement, il faudrait un enseignant attiré, mais à la rentrée scolaire ce ne serait pas possible d'avoir seulement une personne. Mme Turgeon a consulté ses collègues et c'est peu populaire. Les membres du comité proposent des solutions.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	Mme Turgeon rappelle aussi le défi de la démarche organisationnelle, car il faut tenir compte de la réalité de chaque élève. Mme Fortin consultera les enseignants et le résultat dirigera la décision du CSS.	
3. Sécurité d'emploi (P)	Le CSS fera la sécurité d'emploi ce jeudi 20 avril et le déposera au SES par la suite. Le dépôt officiel se fera lors du CRT-Jeunes. Mme Fortin informe le comité qu'il y a plusieurs préoccupations par rapport à la clientèle.	
4. Cours d'été (P)	Le CSS a pris la décision de revenir à l'ancienne formule, soit faire un arrêt complet en juillet à partir du 23 juin pour une reprise le 31 juillet à raison de 30 heures par semaine afin de répondre aux exigences de Services Québec. Par contre, l'intégration socioprofessionnelle roulera tout l'été. Pour la francisation, le CSS est en réflexion, peut-être offrira-t-il du temps partiel. Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a repris le contrôle de la francisation, donc toute demande d'inscription à partir du 1^{er} juin sera faite par le portail Francisation-Québec et c'est ce dernier qui décidera à quel endroit il envoie les élèves. Le CFGA offre donc un soutien aux nouveaux arrivants pour faire leur inscription afin de créer un sentiment d'appartenance et que le MIFI les réfère au CFGA. Le CSS a le souci d'avoir une offre pour être plus attirant pour les élèves, comme offrir 2 soirs par semaine. En ce qui concerne la rémunération pour les cours d'été, comme toutes les solutions ont été envisagées, le CSS et le SES sont d'accord pour que les enseignants ayant un contrat à temps partiel à 100 % soient rémunérés à taux horaire. Le SES suggère d'offrir une journée pédagogique en juin à ces enseignants.	
5. Projets particuliers (P)	Au questionnement de Mme Boutin sur la date limite pour déposer un projet, M. Boivin l'informe que les projets doivent être déposés avant le dernier CRT de l'année. Mme Fortin présente le projet « Bagotville 360 phase 2 ». La phase 1 du projet impliquait seulement les militaires alors qu'avec la phase 2, l'enseignante travaillera avec les militaires inscrits au cours ISP-3016-3, les civils de BFC Bagotville ainsi que les employés des commerces existants. La phase 1 « Défi emploi » se poursuivra l'an prochain et sera offerte à un autre enseignant. Le SES mentionne que le but des projets est de générer une tâche et c'est le cas. Il accueille le projet favorablement.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
6. Entente sur le mécanisme d'octroi de contrat à la FGA (S)	Mme Gagnon explique le fonctionnement du régulateur de contrats. Mme Fortin souligne que plusieurs contrats ont été donnés dans les dernières années en raison du financement, ce qui aura assurément un impact sur le résultat du régulateur. Selon le SES, l'entente est signée, mais pour le CSS, il attend le document officiel avant d'en faire l'application. C'est un dossier important à suivre.	
7. Autre sujet a.	Aucun sujet n'est ajouté.	